32e ANNÉE. — N° 104 — 5 CENTIMES LE NUMÉRO — JEUDI 15 SEPTEMBRE 1892

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *ae tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors le 15 Septembre

LES FÊTES DE GÊNES

Les fêtes de Gênes auront peut-être des conséquences qu'on n'avait pas prévues au Quirinal.

Dès qu'on a su l'heure à laquelle arriverait notre escadre, il y a eu, en effet, deux démonstrations bien significatives.

Les ouvriers génois ont demandé la permission — et sans doute les moyens — de se rendre en masse à bord de notre vaisseau amiral, afin de remettre un bouquet au chef de l'escadre.

Si le préfet de Gênes était un homme intelligent, il aurait compris qu'un refus n'empêcherait pas les sociétés ouvrières de témoigner leurs sympathies à nos marins, d'une manière quelconque et il leur aurait accordé avec plus ou moins d'empressement ce qu'elles demandaient.

Il ne l'a pas compris, il a refusé la permission et il en est simplement résulté ceci : que chaque société enverra une députation à bord de nos vaisseaux. La procession sera un peu plus longue et la démarche plus démonstrative, voilà tout.

L'aristocratie génoise, ayant le moyen de frêter un navire, s'est dispensée de solliciter le préfet et s'est rendue sur ce navire au-devant de nos bâtiments.

Enfin, au moment même où notre escadre faisait son entrée solennelle dans le port de Gênes, le *Secolo* publiait une lettre du député Cavallotti, disant en termes chaleureux que « la rencontre de Gênes doit » servir de voie aux deux peuples frères » pour sortir de la situation douloureuse » dans laquelle les ont mis la fatalité des » événements, les erreurs et la folie des » hommes. »

De son côté, un journal démocratique de Gênes, la *Epoca*, publiait à la même heure, un article chaleureux dont voici la conclusion :

« Nous sommes certains de ne manquer de courtoisie envers personne, en disant à nos frères de France : Salut à vous, à votre drapeau ! Comme il y a trente ans, vous trouverez l'accueil affectueux d'un peuple frère qui souffre, espère et n'oublie pas. Lorsque vous retournerez dans le beau pays de France, dites bien que ceux qui ont cherché à semer l'odieuse zizanie mentaient et calomniaient ; dites que dans le regard de chacun, dans nos paroles, dans l'étreinte des mains, vous avez trouvé l'assurance de la fraternité, dites que les cris de vive l'Italie ! vive la France ! étaient sincères et partaient du cœur. »

Il ne s'agit en tout ceci que de démonstrations extra-gouvernementales, sans doute, mais sans aller jusqu'à supposer qu'elles aient un caractère anti-gouvernemental, il est bien certain qu'elles ne peuvent pas être considérées comme un témoignage d'approbation des engagements pris envers l'Autriche et l'Allemagne.

Il est donc impossible qu'elles n'exercent pas une influence sensible sur la direction de la politique italienne.

Elles sont en tous cas d'un bon augure au point de vue du résultat qu'on peut attendre des élections prochaines, car il n'existe absolument aucune espèce de raison de supposer que les génois ne sont pas dans cette circonstance, l'écho des sentiments qui animent la majorité de la nation italienne.

Quand même la présence de notre escadre à Gênes n'aurait d'autre conséquence immédiate que de fournir à ces sentiments l'occasion de se manifester, nous avons donc bien fait de l'y envoyer.

Le gouvernement italien ne peut nous le reprocher et les italiens nous en témoignent hautement leur satisfaction ; tout est donc pour le mieux de ce côté.

J. QUERCYTAIN.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE
ET M. CLÉMENCEAU

L'opinion publique en France s'est attachée résolument à l'alliance avec la Russie. L'accord est tellement général, dit le *Petit Journal*, qu'il semble désormais impossible de rester en opposition ouverte avec le sentiment du pays. Chaque jour donne une preuve nouvelle des progrès réalisés par cette politique.

Ainsi, M. Clémenceau, dont les idées à ce sujet étaient naguère discutées, a profité d'un incident secondaire pour protester de ses véritables intentions. Voici même ce qu'il vient d'écrire à M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris :

« Lorsque le tzar s'est levé pour entendre la *Marseillaise*, j'ai ressenti, comme tous les Français, une légitime fierté de cet éclatant hommage à mon pays. Devant l'Europe attentive la nation française a mis, ce jour-là, loyalement la main dans la main qui lui était tendue.

» Ce que seront les conséquences de l'acte de Cronstadt, il ne m'appartient pas de le discuter avec vous, monsieur l'ambassadeur ; mais ce que je puis dire, c'est que personne ne souhaite plus ardemment que moi qu'elles soient bonnes pour les deux peuples et par conséquent pour l'Europe.

» Les excès d'un zèle, même indiscret, pour une si noble cause ont assurément leur excuse dans la cause elle-même. Il est seulement fâcheux qu'ils risquent de la desservir. C'est pourquoi je ne doute pas que la réflexion ne vous ait déjà convaincu que le précepte antique : *Ne quid nimis*, — surtout lorsqu'il s'agit des intérêts les plus graves, — est une bonne sauvegarde.

» Pour moi, je le mets en pratique aujourd'hui. Vous êtes notre hôte honoré, monsieur l'ambassadeur, permettez-moi de m'en souvenir en vous priant d'agréer l'assurance de mon respect. »

M. de Mohrenheim a pris acte dans une lettre rendue publique des déclarations de M. Clémenceau, auxquelles la situation parlementaire de leur auteur et des malentendus anciens donnent une réelle importance.

Voici le texte de cette lettre :

Paris, le 12 septembre 1892.

Monsieur le député,

L'agence Havas publie une lettre que vous auriez eu l'obligeance de m'adresser le 7 de ce mois.

Je me trouvais, à cette date, à Aix-les-Bains, que je quittai le lendemain jeudi pour ne rentrer à Paris que dimanche.

Or, il me tarde de vous informer, monsieur, que cette lettre ne m'est point parvenue jusqu'ici, sans quoi, veuillez en être persuadé, je n'eusse certainement pas manqué d'apporter le plus grand empressement à vous en exprimer aussitôt mes remerciements les mieux sentis.

Rien ne pouvait m'être, en effet, plus précieux que de recueillir, et de retenir les sentiments de si franche et si vive sympathie que vous voulez bien y manifester pour mon pays, et les vœux que vous y joignez pour une cause qui nous est commune et également chère, dissipant par là des malentendus involontaires et désormais impossibles.

Comme vous le dites très bien, monsieur, le *Ne quid nimis* doit être notre devise à tous, et elle a, vous pensez bien, eu plus d'une occasion de me revenir à la mémoire dans bien des circonstances dont j'ai été témoin durant de longues années vouées tout entières à la tâche qui m'est dévolue.

Veuillez agréer, monsieur le député, les assurances de ma considération la plus distinguée et dévouée.

B. DE MOHRENHEIM.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont entretenus mardi des affaires courantes. Il ont décidé qu'une grande cérémonie aurait lieu le 22 septembre au Panthéon.

Le président de la République assistera à cette cérémonie. Tous les corps constitués y seront représentés.

Plusieurs discours seront prononcés.

Le président du conseil et les présidents des deux Chambres prendront la parole.

Les Souverains à bord du « Formidabie »

Gênes, 13 septembre.

Le roi et la reine d'Italie se sont rendus à 3 heures à bord du *Formidable*, suivis de la cour et des ministres. Le roi et la reine avaient invité les membres de l'aristocratie italienne présents à Gênes, à les accompagner à bord du vaisscau français.

* * *

Visite de l'amiral Rieunier à l'Exposition

Gênes, 13 septembre.

L'amiral Rieunier a visité hier l'Exposition. Il s'est beaucoup intéressé aux plans exposés des fortifications des grandes places italiennes, ainsi qu'aux modèles de plusieurs navires tels que le

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 73

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

I

LA FOIRE DE SAINT-GERMAIN

— En ce gas, nous avons le demps de poire un petit gup... gar, voyez-vous, ça m'avoir tonné pien soif de vus voir et de vus embrasser gomme ça... Le gœur il m'avre dourné, *Der Teufel* !... Denez ! voilà un gabaret.

— Merci. Le roi pourrait sortir pendant ce temps. Et que voulez-vous à Sa Majesté ?

— Lui tonner cette lettre de matame Marquerite. C'est drès bressé et drès impordent.

— Une lettre de la reine Marguerite, donnez ! je vais la remettre ! Demeurez en compagnie de monsieur de Castaignac.

— Du Gasgon ! Diens ! che le regonnais maindenant.

— Enchanté, capitaine, interrompit le cadet, tandis que Marcel entrait dans la loge avec la lettre. Hé ! moi aussi, cadédis, je me disais que votre bonne figure ne m'était point inconnue. Vous n'avez point maigri, mon brave.

— C'est la vérité. La nourriture, il êdre abondante à la burg d'Usson, et le vin bas mauvais... Ah ! ch'y avre eu mon gondent. Mais vus n'avez pas engraissé, vus ! Les chambes êdre comme des éjalas de vigne.

— Que voulez-vous ; mon cher ! c'est la guerre...

— Oh ! la querre, il êdre un bien driste chose. Ch'aime mieux la baix. *lieber Gott* ! et y êdre bien dranguille, tevant une ponne dable.

— Mais vous aviez de la barbe autrefois, capitaine.

— Che ne tis pas, mais che suis tevenu un homme paisible... et puis, matame Marquerite, une ponne maîdresse ! il m'avre tit que che ressemblais à un borc-ébic.

— Pourtant, capitaine, puisque vous êtes devenu d'une humeur si douce, après avoir été tant batailleur, pourquoi ce casque, cette armure et cette gigantesque épée.

— Oh ! bur la rute, seulement. Ch'avre fini par trouver cela à la salle d'arme d'Usson, mais bas sans beine.

— Je le crois, avec votre corpulence.

— Le gasgue est un beu bedit. Dut est maintenant trop bedit bur moi, même les vidregomes. Quand je beux, che pois uu tonneau dans les auperches.

— Cela ne fait pas l'affaire du cabaretier.

— Dans bis ! A un village on m'a cherché guerelle bur ça. Ils avre voulu domber sur moi, qui est si bon et si baisible.

— Et vous vous êtes laissé rosser ?

— Ch'avre grié un beu.

— Hé ! milladious, je m'en souviens, vous avez une voix de tonnerre.

— N'est-ce pas. Mais ch'avre dapé aussi avec mon schwert.

— Vous vous êtes rebiffé ?

— Oh ! peu de chose ! Ch'avre fendu la tête à un, gupé le pras à un autre, et le reste...

— Le reste s'est sauvé !

— *Ia, ia*. Il s'êdre caché dans un crenier où ch'avre mis le feu.

— Quel paisible homme vous me faites.

— Mais che m'en êdre bien rebendi, mo sié de Castaignac.

— A la bonne heure !

— Dans un gouvent du voisinache, ch'avre brié le bon Tieu, allez ?

— A l'église ?

— Dans la gave, avec le père Cellerier, un pien prave homme ! Il m'avre mené là, bur me convesser. Ch'aimais audant ça.

— Et vous vous confessates si bien l'un à l'autre, je gage, qu'on vous trouva dans une sainte extase, couchés devant une futaille.

— Ia, ia, il me disait gomme ça, le bère, que son vin être péni.

— Ah ça, pourquoi avez-vous quitté Usson ? Le roi, si je ne me trompe, vous y donnait à protéger la reine Marguerite.

— C'est vrai, mais elle m'a tit comme ça : « Va brévenir le roi pu'il prenne garde à sa couronne ! Et ça m'a técité : un si pon roi qui m'a fait mancher un chur un feau tut entier !... Bensez doncun beu !

— Quelle bombance ! je m'en souviens, cadédis ! Tout le veau y passa.

— Et buis ch'avais tant d'envie de voir mon bedit ami Marcel.

— Dont vous avez fait l'éducation militaire ?

— Ia, ia, et que ch'avre bien bleuré guand il est bardi... Bendant huit chours, ch'avre noyé mon jagrin.

— Pas dans l'eau, je gage !

— Matame Marquerite m'avait gonflé la glef de la cave.

— Alors vous ne protégiez plus la reine ?

— Une pien ponne maîdresse ! elle m'a menacé de me faire bendre quand j'ai voulu reprendre le gommandement de la burg.

— C'est qu'elle s'est bien trouvée de votre semaine de séjour à la cave.

— Faut groire... Ia, ia.

— Et vous avez cédé ?

— Tame ! elle m'a tonné à choisir endre être bendu et les clefs du cellier et de la gave.

— Et vous avez préféré celles-ci.

— Moi che veux bas êdre bendu, *der Teufel*.

— Je sais cela, milladious ! Or ça, narrez-moi donc un peu pourquoi.

— Oh ! c'êdre un bedit histoire, de mon bays de Brandebourg. Mais je ne beux bas la gonder, ça me foxes trop.

Des cris enthousiastes venaient d'éclater dans la foule :

— « Vive le roi ! vive notre bon roi Henri ! »

C'était effectivement le roi suivi de sa cour qui sortait de la comédie.

— Où est-il, le capitaine ? demandait le Béarnais, tenant à la main la lettre que lui avait remise Marcel.

Dandolo, le *Doria*, l'*Italia*, le *Morosini* et les *Duilio*. Les membres du comité l'ont ensuite conduit dans la salle de réceptions où un buffet était dressé. On a bu, avec du champagne, à la France, à l'Italie.

Le choléra à Paris

Neuf décès cholériques ont été enregistré mardi jusqu'à 10 h, du soir.

Anarchistes

La femme anarchiste Schuppe, que la police recherchait, est arrivée à Londres. Elle va rejoindre son ami aux Etats-Unis.

Aux manœuvres

Six réservistes ont été blessés près de Montluzon, par l'explosion d'une gargousse.

Hygiène aux manœuvres

Le temps, qui était un peu froid ces jours derniers, s'est remis au beau. Comme l'hygiène des troupes joue en tout temps un rôle considérable mais particulièrement important dans les circonstances présentes, il n'est pas hors de propos de rappeler ici que, dans la période des manœuvres qui s'est ouverte le 4 et qui se termine le 15 septembre, le ministre de la guerre a mis à la disposition du commandement quatre rations de vin.

Le président de la République en octroie une pour la revue du 16, ce qui fait cinq rations pour treize jours. Il y aurait donc huit jours sans ration de vin si les commandants des compagnies, des escadrons et des batteries, dans une intention paternelle dont il faut leur savoir gré, n'avaient pas eu la prévoyance de gérer leur ordinaire de manière à se ménager des ressources pour combler cette lacune. Aussi seront-elles peu nombreuses les troupes où une journée se passera sans que les soldats puissent boire un demi-verre ou un verre de vin.

Le choléra aux Etats-Unis

Des troupes envoyées à Fircis Lands, ont dispersé la foule qui empêchait le débarquement des passagers de la *Normandia*, par crainte du choléra.

Accident

A la suite d'un accident au chemin de fer électrique de St-Louis, il y a eu un mort et dix-sept blessés.

L'annexion de Hambourg

L'épidémie cholérique n'aura pas seulement décimé la ville de Hambourg, elle aura pour résultat final de la découronner de ses antiques libertés.

Les journaux officieux de toute l'Allemagne mènent en ce moment une campagne des plus ardentes contre les représentants de la cité hanséatique ; ils les rendent, non sans apparence de raison, responsables de la propagation du fléau dans la république elle-même et par tout l'empire allemand.

Le Sénat hambourgeois, — il serait difficile de le contester, — par sa négligence de toutes les mesures prophylactiques, par le souci égoïste de ne pas ralentir le mouvement maritime et de ne pas compromettre les intérêts commerciaux de la ville, a certainement déchaîné la maladie qui a si cruellement éprouvé son territoire, et son incurie criminelle semble justifier les protestations du monde civilisé.

L'opinion allemande est unanime pour dénoncer cette conduite anti-patriotique et demander l'abolition de l'autonomie, dont les Hambourgeois se sont montrés indignes. L'intérêt général et l'intérêt commun semblent donc conspirer pour permettre au gouvernement impérial et surtout au gouvernement prussien, invariablement fidèles à leur but, d'anéantir les derniers vestiges de l'indépendance et du particularisme germaniques, et de compléter ainsi l'œuvre de l'unification intégrale. La thèse est bien simple : Hambourg est l'auteur du mal, il a été sa première victime.

Protéger Hambourg contre sa constitution, protéger le reste de l'empire contre Hambourg, tel est aujourd'hui le droit de l'Allemagne et, bien plus, le devoir de ses gouvernants.

Tous les journaux allemands, sauf la *Gazette de la Croix*, qui prêche l'observation des traités et le respect de la constitution, sont d'accord pour demander au conseil fédéral d'en finir avec cette autonomie dangereuse, avec ces privilèges meurtriers. Il ne s'agit encore que d'enlever à la république sa police et son administration municipales ; on lui laisserait provisoirement les douanes, l'administration de ses finances, l'instruction publique et la justice. Ce ne serait pas encore la pure et simple annexion, mais seulement le protectorat, et l'exercice de cette tutelle serait naturellement confié à la Prusse.

Il n'est pas douteux que la ville de Hambourg ne se laissera pas absorber sans murmure; mais sa résistance sera vaine et ses droits seront méconnus; la Prusse est sûre du Bundesrath qu'elle domine moins encore par sa représentation numérique que par la toute puissance de son ascendant moral. D'ores et déjà la république de Hambourg a vécu. Une fois de plus la dynastie de Hohenzollern aura su mettre de son côté les apparences de la justice. Elle procèdera, taillera, annexera au gré de ses convenances personnelles, mais au nom de la science, de la santé publique, de la sécurité nationale.

Hambourg aura payé de sa liberté ses fautes contre les prescriptions de l'hygiène, et la Prusse remplira un mandat de surveillance et de contrôle dans un intérêt général.

En réalité, personne n'est dupe de ces prétextes qu'on invoque pour colorer un nouvel abus de la force, et nous assistons tout simplement à une nouvelle victoire du brocard césarien : « Le droit d'empire brise le droit particulier. »

La grève de Carmaux

Carmaux, 13 septembre.

M. Antide Boyer, député, part aujourd'hui de Carmaux. M. Thivrier, député, vient d'arriver. Tout est calme. Les députés n'ont pas fait de rondes avec les ouvriers.

Paris, 13 septembre.

Le *Paris*, seul de toute la presse, publie la note suivante, qui semble avoir été inspirée par le ministre des travaux publics :

« La situation à Carmaux demeure la même. Voici exactement les renseignements que nous avons reçus :

» Les ministres de l'Intérieur et des travaux publics ont fait toutes les démarches possibles pour arriver à une solution amiable, qui serait la démission de M. Humblot et le maintien de la décision prise en ce qui concerne M. Calvignac, et la rentrée des ouvriers dans la mine.

» C'est même en vue de cet accord, que le ministre des travaux publics a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir les puits dans un état tel que les ouvriers puissent reprendre leur travail à la minute même où cesserait la grève.

» MM. Loubet et Viette se sont heurtés des deux côtés à des refus obstinés. Ils sont disposés à user de tous les moyens légitimes pour mettre fin à un état de choses qui leur est véritablement pénible. Ils croient cependant à un prochain apaisement. »

LE DOCTEUR MESNIL

ET LE VACCIN DU CHOLÉRA

M. le docteur Mesnil est un ancien médecin de marine qui, ayant entendu parler de la découverte de M. Haffkine, voulut être l'un des premiers à expérimenter le vaccin du choléra et, sans plus tarder, exprima le désir d'être inoculé.

Les savants de l'Institut Pasteur lui donnèrent immédiatement satisfaction, et aujourd'hui le corps de M. Mesnil est habité par des myriades de baciles cholériques, ce qui n'empêche nullement le sympathique docteur de passer fort agréablement ses journées et de se porter très bien.

M. le docteur Mesnil est un homme de cinquante-quatre ans, d'une complexion vigoureuse et résistante. A première vue, on observe en lui cette belle humeur, cette énergie, cette robustesse sanguine, ce caractère plein de décision et de vivacité qui distinguent la race normande.

M. Mesnil a été vacciné deux fois, à trois jours d'intervalle, la première fois avec du virus atténué, la seconde avec du virus concentré ou *exalté*, comme on dit.

Les effets que M. le docteur Mesnil a ressentis après chaque inoculation peuvent être considérés comme insignifiants, étant donnée l'importance de l'expérience. Douleur passagère, au moment de l'inoculation, fièvre légère et rapidement dissipée, faible courbature, petite accélération du pouls, voilà le bilan des maux qu'il faut endurer pour être vacciné contre le choléra. On avouera que ce n'est pas terrible.

Deux symptômes paraissent importants au docteur Mesnil ; le premier, c'est qu'il n'a absolument rien ressenti dans les voies digestives ni dans les intestins. Or, c'est dans ces organes que se déclare le choléra. Le second, c'est qu'autour de la cicatrice des piqûres faites par la canule de la seringue à inoculations se forme une inflammation circulaire, nettement limitée et large comme le creux de la main.

Une dernière expérience resterait à faire, mais elle est si dangereuse que les plus braves hésitent. Jusqu'à présent on n'a introduit le bacille cholérique dans l'organisme humain que par le sang. Il s'agirait maintenant de le faire entrer dans les voies digestives d'un homme précédemment inoculé.

Mais comme le dit le docteur Mesnil, cela laisse à réfléchir et « avaler le choléra, ce n'est pas un métier. »

CHRONIQUE LOCALE

RADOTAGE

Toute la presse parisienne se moque un peu de la bonne ville de Cahors et de son Conseil municipal, qui n'en peuvent mais, à propos d'une note transmise de Cahors au *Petit Journal*, par un correspondant qui vise au facétieux. — C'est ainsi que nous lisons dans le *Paris* :

M. le baron de Rotschild vient d'informer le maire de Cahors qu'il faisait un envoi destiné au musée de cette ville, se composant d'objets d'art, tels que tableaux, bronzes, marbres, etc.

Le conseil municipal de Cahors a aussitôt décidé de décerner le titre de citoyen de Cahors au baron de Rotschild.

Qui veut des brevets de citoyen de Cahors? Il en reste encore.

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout celà, — excepté peut-être le don de M. de Rotschild, — et les « brevets de citoyen » à décerner, sont plus rares que veut bien le laisser croire le spirituel rédacteur du *Paris*.

Le seul berné, c'est le *Petit Journal* qui, grâce au *sérieux* de certains de ses correspondants, tend à devenir décidément une succursale de la *Bavarde*.

Convocation d'électeurs

Les électeurs du canton de Catus (Lot) ; sont convoqués pour le 2 octobre, à l'effet d'élire un conseiller général.

Les troupes de la marine de la classe 1888

Le ministre de la marine et des colonies a décidé que les hommes de la classe 1888 appartenant aux corps de troupes de la marine seraient renvoyés dans leurs foyers le 21 septembre 1892 ; les réservistes de la marine seront renvoyés dans leurs foyers le 18 septembre.

Le Quercy

Le troisième numéro du *Quercy* illustré va paraître demain. Voici le sommaire de ce numéro qui est véritablement charmant et qui est certainement encore en progrès sur les précédents.

SOMMAIRE

Texte : Larroumet, par J. de L. — Mort d'amour, par Joseph Blanc. — La Damoiselle protestante, par Marcel Sérivolles. — Cep de vignes, par Pierre d'Arlay. — Croquis, par Adolphe Augé. — Petite correspondance. — Lou laouraire carcinol, par Quercy.

Musique : L'automne, romance sans paroles, par Py.

Dessins : Un paysan quercynois, par Anglade. — Deux vues de Cahors, par Popineau. — Sur les boulevards, par L. Oury. — L'automne, par Anglade. — La damoiselle protestante, par Popineau. — Deux vues de Montauban, par Pon. — Lou laouraire carcinol, par Anduse Saint-Cyr.

Nous sommes heureux de voir que la nouvelle revue est dans la voie du succès. L'accueil chaleureux que cette publication reçoit de tous côtés est justifié par le soin apporté aux dessins et au texte de ce journal.

Vélocipédie

Dimanche des courses de vélocipèdes ont eu lieu à Valence-d'Agen.

Le Véloce-sport cadurcien y a été dignement représenté par M. Sirven, qui a obtenu le 4e prix à la course régionale (bicyclettes), et le 3e à la course internationale.

Bal des Jardiniers

Le bal des Jardiniers a eu lieu mardi soir au théâtre avec le luxe et l'entrain habituels.

Les danses battaient leur plein lorsque vers 11 heures, M. Talou, député, faisait son entrée dans la

---

— Brévent ! fit Gargantua en s'avançant.

— Ventre-saint-gris ! te voilà avec une bedaine plus grosse que mon cousin de Mayenne. Tu arrives d'Usson ?

— Et bien gondent pour voir mon bedit ami Marcel.

— Mais ta consigne.

— Ma consigne ! c'est vrai... Tame ! la reine Marguerite, elle m'a tit gomme ça : « Va brévenir...

— Allons, tranquillise-toi, tu ne seras pas encore pendu cette fois. Je te pardonne en l'honneur du bon avis que tu m'apportes... L'excellente créature tout de même que cette Margot !

Le roi se tourna vers Rosny :

— Savez-vous ce qu'elle mande ? dit-il. Tenez, lisez !

Rosny prit la missive, et la parcourut en fronçant ses épais sourcils.

— C'est très grave, en effet, fit observer le surintendant des finances.

Marguerite signalait au roi une conspiration formidable, ourdie entre le dépravé comte d'Auvergne, fils de Marie Touchet, et le remuant duc de Bouillon, et dans laquelle trempait de nouveau le maréchal de Biron, à qui Henri avait pourtant pardonné une première fois après la guerre de Savoie.

Elle avait eu vent de cette conspiration par les propos de plusieurs seigneurs auvergnats, Saint-Herem, Canillac et Nerestan, qu'on avait tentés.

Elle ne pouvait donner des renseignements plus précis sur cette affaire, disait-elle, mais sûrement l'Espagne et le duc savoyard devaient y être pour quelque chose, et elle avait pensé qu'il était de son devoir d'ancienne épouse et de loyale sujette d'avertir le roi.

— Ventre-saint-gris ! dit encore le Béarnais à Rosny en reprenant la lettre, ma grosse Margot est toujours la même : mauvaise tête, mais bon cœur !

— Sire ! il faut prendre des mesures, insinua le ministre.

— Sans doute : il s'agit de saisir les fils.

— Faire arrêter le maréchal est essentiel.

— Ne brusquons pas ! Je le verrai d'abord : rien ne presse. Croient-ils que la France se donnera si facilement à eux. Je ne pense pas, du reste, que le comte d'Auvergne, le frère de ma mie, ait donné là-dedans.

Ayant jeté les yeux sur la marquise de Verneuil qui paraissait s'impatienter de ce long colloque, bien qu'elle fut entourée d'une foule de courtisans empressés, il fit un signe de la main au maître.

— Capitaine Gargantua, merci, lui dit-il. Retournez à Usson pour y bien soigner cette bedaine comme par le passé.

— Ah ! che tis bas : on manche pien et on poit pien à Usson che ne m'en blains bas. Mais c'est écal : Che m'y ennuie.

— Pourquoi donc !

— A gause de mon bedit Marcel, que ch'aime dant. Maintenant que che l'ai revu, che ne voudrais blus le guitter. Et buis, là-pas, à Usson...

— Qu'y a-t-il à Usson !

— On me tit duchurs que che serai bendu...

— C'est Marguerite qui te menace de la sorte ?

— Ia, guand che veux exéguder la gonsigne que vus savez.

— Ah ! oui... la nuit, comme dans le temps.

— Guand je grie drop fort.

— C'est que tu as un fier gosier... Oui, oui, je comprends. Ventre-saint-gris ! Margot sera la même jusqu'à son dernier soupir.

— Comme vous, Sire ! fit tout bas le grondeur Rosny.

Le Béarnais se mit à rire au nez de son ministre, puis cria à sa suite :

— Messieurs, allons faire la partie chez maître Jonas. Rosny, vous me prêterez votre bourse.

Là-dessus, le roi se dirigea vers une des académies de jeux établies à la foire, où il joua aux cartes pendant plus d'une heure, au grand chagrin de son trésorier.

On se livrait, à cette foire, à un jeu effréné, et il fallait que ceux qui tenaient les académies de jeux fissent de grands profits, puisque l'Estoile rapporte que maître Jonas payait, pour la loge qu'il occupait un loyer de 14,000 livres pendant quinze jours.

Le Parlement finit par défendre de jouer à la foire Saint-Germain, tant aux cartes et aux dés, qu'aux quilles et aux tourniquets.

Un jour, Henri IV avait perdu sept cents écus, en jouant à trois dés avec M. de Villars.

Comme on l'a vu par ce qui précède, de grands changements avaient eu lieu depuis les évènements racontés dans notre première partie.

Il y avait nombre d'années que Henri IV était séparé de fait avec Marguerite de Valois, dont la conduite avait motivé et justifiait encore cet éloignement.

Cependant, il lui fallait un héritier, et l'on sait qu'après l'entrevue avec Marie de Beauvilliers, dans l'église de Montmartre, il s'était décidé à poursuivre activement son divorce à la cour de Rome.

Le roi devint libre, Marguerite ayant du reste donné consentement.

Mais quelle serait la nouvelle reine ? C'était là la question.

Gabrielle d'Estrées fut à la veille de s'asseoir sur le trône.

Elle avait intéressé tout un parti à son élévation prochaine : Mayenne, Chiverny, Sillery, le légat même était pour elle. Malgré Rosny, malgré de Thou, malgré son engagement pris envers l'abbesse, Henri allait peut-être céder à ses secrets penchants, et renoncer pour Gabrielle à l'alliance offerte par les Médicis.

Une catastrophe décida tout.

Le jeudi-saint (8 avril 1599), la favorite, dînant dant la maison de Zamet, se trouva mal après avoir goûté d'une orange ; elle accoucha le lendemain d'un enfant mort, et expira au bout de trente-six heures d'affreuses convulsions.

On pensa toujours qu'elle avait été empoisonnée.

Le désespoir de Henri fut grand, mais court, bien qu'il écrivit à sa sœur Catherine : « La racine de mon amour est morte, elle ne rejettera plus. »

(*A suivre.*)

salle accompagné de M. le Maire, M. Calès, secrétaire général, MM. les conseillers de Préfecture, M. Vicard, chef de cabinet. Ces messieurs furent accueillis par les acclamations de la foule et les accents de la *Marseillaise* et de l'*Hymne Russe*.

Le bal a pris fin vers 5 heures, et au milieu des danses joyeuses les pauvres n'ont pas été oubliés.

Une quête faite dans le bal a produit une somme de 50 fr. Honneur aux jardiniers !

LES DISPENSÉS

Voici la liste des jeunes gens de la classe de 1891 et des ajournés des classes de 1889 et de 1890 dispensés en vertu des articles 21, 22, 23 et 50.

Arrondissement de Cahors

Canton de Cahors (Nord). — Classe de 1890, n° du tirage 18, Clary, Jean, de Valroufié, frère au service. 1891, 19, Pélaprat, Antoine-Jean, de Cahors, unique de veuve. 1891, 31, Lozza, André, dit Lutzi, de Cahors, élève diplômé de l'école supérieure de commerce de Bordeaux. 1891, 45, Cubaynes, Pierre-Marcellin, de Cahors, unique de veuve. 1891, 48, Molinié, Germain, aîné de veuve. 1891, 68, Salbant, Jean-Louis-Paul, de Cahors, aspirant au doctorat en droit. 1891, 75, Sourdrille, Jean-Emile-Antoine, de Cahors, unique de veuve. 1891, 22, Constans, Pierre, de Pradines, unique de veuve. 1891, 4, Miquel, Charles-Paul-Joseph, de Pradines, unique de veuve.

Canton de Cahors (Sud). — Classe de 1891, n° du tirage, 8, David, Jean, de Cahors, unique de veuve. 1891, 12, Riols, Julien, de Cahors, soutien de famille. 1891, 21, Ton, Henri, de Cahors aîné de veuve. 1891, 31, Raynal, Pierre-Louis' de Cahors, unique de veuve. 1891, 47, Carriol, Joseph, de Cahors, frère au service. 1891, 52, Barriéty, Louis-Léon, de Cahors, dispensé, article 50; 1891, 58, Nègre, Julien, de Cahors, soutien de famille. 1891, 26, Séval, Bernard, du Montat, frère au service. 1891, 10, Marcillac, Jean, de Trespoux-Rassiels, soutien de famille.

Canton de Castelnau. — 1890, 41, Boyé, Jean, de Castelnau, aîné de veuve. 1891, 3, Lauzely, Pierre, de Castelnau, aîné de veuve. 1891, 26, Fourmiols, François, de Castelnau, aîné de veuve 1891, 29, St-Romas, Jean, de Castelnau, soutien de famille. 1891, 40, Bréchand, Pierre, de Castelnau, aîné de veuve. 1891, 47, Nadal, Jean-Louis-Célestin, de Castelnau, voué à l'enseignement. 1891, 39, Conquet, Isidore, de L'hospitalet, unique de veuve. 1891, 41, Combebias, Pierre, de L'hospitalet, élève ecclésiastique.

Canton de Catus. — 1891, 3, Aymard, Baptiste, de Boissières, aîné de veuve. 1891, 28, Pégourié, Julien, de Crayssac, aîné de veuve. 1891, 60, Guerrien, Gabriel-Julien, de Gigouzac, aîné de veuve. 1891, 20, Bessou, Pierre, de Lherm, aîné de veuve. 1891, 4, Course Jean, de Montgesty, soutien de famille. 1891, 58, Lavaur, Jean-Baptiste, de Montgesty, aîné de sept enfants. 1891, 2, Mayzen, Louis-Henri, de Pontcirq, élève ecclésiastique. 1891, 53, Calméjane, Louis-Antoine, de Pontcirq, frère au service. 1891, 25, Pégourié, Guillaume, de St-Denis, aîné de veuve. 1891, 6, Cassan, Antoine, de St-Médard, soutien de famille.

Canton de Cazals. — 1890, 37, Prunis, Adrien de Marminiac, soutien de famille. 1891, 45, Périé, Pierre, dit Théodore, des Arques, aîné de veuve. 1891, 16, Bouyssel, Henri, de Cazals, aîné de veuve. 1891, 37, Marlouix, Jean, de Frayssinet, aîné de veuve. 1891, 24, Rueyres, Bernard, de Marminiac, aîné de veuve. 1891, 57, Bouygues, Léon, de Marminiac, soutien de famille. 1891, 53, Maniol, Joseph, de Montcléra, frère au service. 1891, 20, Delpont, Pierre, de Pomarède, unique de veuve. 1891, 23, Pascal, Pierre dit Gaston, de St-Caprais, aîné de veuve.

Canton de Lalbenque. — 1890, 4, Martel, Jean, de Belfort, soutien de famille. 1891, 36, Barreau, Antoine, de Belfort, frère au service. 1890, 38, Poussou, Jean-François, de Belfort, frère au service. 1890, 45, Cammas, Etienne, de Belfort, frère au service. 1890, 57, Andrieu, Jean-Pierre, de Belmont, aîné de septuagénaire. 1890, 5, Loubradou, Antoine, de Fontanes, aîné de veuve. 1890, 11, Vincent, Jean, de Lalbenque aîné de 7 enfants. 1890, 28, Courdesse, Guillaume, de Lalbenque, frère au service. 1890, 46, Rames, Guillaume, de Lalbenque, aîné de 7 enfants. 1890, 2, Canihac, Jean, de Montdoumerc, frère au service. 1890, 43, Léris, Jean-Louis, de Vaylats, frère mort au service. 1890, 44, Theil, Jules, de Vaylats, unique de veuve.

Canton de Lauzès. — 1890, 14, Marty, Pierre-Alexis François, de Lauzès, frère au service, 1891, 31, Vinges, Michel-Germain, de Blars. aîné de veuve. 1891, 29, Lémozy, Jean-Baptiste-Achille, de Cras, voué à l'enseignement. 1891, 44, Soldadié, Jean-Baptiste, de Lentillac, soutien de famille, 1891, 41, Lapergue, Etienne, d'Orniac, aîné de veuve. 1891, 9, Courdès, Jean-Baptiste, de St-Martin-de-Vers, aîné de veuve. 1891, 37, Armand, Jean-Baptiste, de Sénaillac, aîné de veuve. 1891, 48, Vigeon, Jean, de Sénaillac, aîné de 7 enfants.

Canton de Limogne. — 1890, 69, Savignac, Pierre-Jean, de Beauregard, unique de veuve. 1891, 1, Bourgade, Jean, de Beauregard, aîné de veuve. 1891, 60, Garrigues, Jean, de Beauregard frère au service. 1891, 62, Mouilhayrat, Alfred-Auguste, de Calvignac, aîné de 7 enfants. 1891, 64, Guarrigues, Génulphe, de Calvignac, unique de septuagénaire. 1891, 7, Gardes, Philippe, de Cénevières, soutien de famille. 1891, 2, Bellurot, Hippolyte, de Concots, unique de veuve. 1891, 12 Malmon, Philippe de Concots, unique de veuve. 1891, 69, Soulié, Aristide, de Concots, puiné de septuagénaire. 1891, 68, Boyé, Félix, de Laramière, aîné d'orpelins. 1891, 49, Bessières, Jean-Baptiste-Louis, de Limogne, unique de veuve. 1891, 51, Delon, Jean-Louis, de Limogne, frère mort au service. 1891, 38, Plagnard, Alain de Lugagnac, frère au service. 1891, 72, Calvy, Hippolyte-Urbain, de Promilhanes, voué à l'enseignement. 1891, 17, Bouyssou, Isidore-J.-B., de Saillac, dispensé de l'art. 50. 1891, 22, Comté Antoine-Célestin, de St-Martin-Lab., soutien de famille. 1891, 25, Roldès, Jean-Baptiste, de Varaire, frère au service. 1891, 65, Bonestève, Auguste, de Vidaillac, soutien de famille.

Canton de Luzech. — 1891, 56, Bouyssou Jean Baptiste, d'Albas, voué à l'enseignement ; 1891, 65, Delrieu Jean, d'Albas, soutien de famille ; 1891, 13, Delfour Angustin, de Castelfranc, frère réformé au corps ; 1891, 22, Rouquié Jules, de Castelfranc, voué à l'enseignement ; 1891, 39, Méric Henri, de Sauzet, aîné de veuve; 1891, 41, Combarel Elie, de Sauzet, aîné de veuve.

Canton de Montcuq. — 1890, 14, Gastal Albert, de Montcuq, frère au service ; 1891, 4, Carrières Jean de Montcuq, frère au service ; 1891, 22, Imbert Louis-Emile, de Fargues, soutien de famille ; 1891, 50, Lévignac Barthélemy, de Lascabanes, soutien de famille ; 1891, 28, Cavagné Jean-Pierre, de St-Cyprien, soutien de famille ; 1891, 46, Lespinet Jules, de St-Daunès, aîné de septuagénaire; 1891, 1, Bouchet Etienne, de St-Daunès, soutien de famille.

Canton de Puy-l'Evêque. — 1891, 2, Bonnet Charles-Louis, de Duravel, soutien de famille ; 1891, 43, Bley Guillaume-Louis, de Duravel, unique de veuve ; 1891, 38, Valadié Pierre, de Montcabrier, aîné de veuve ; 1891, 3, Aldhuy Elie-Adolphe, de Pescadoires, étudiant en médecine; 1891, 53, Faideau Henri-Aug., de Prayssac, soutien de famille ; 1891, 5, Piedloup Auguste-Charles, de Puy-l'Evêque, frère au service; 1091, 71, Delrieu Guillaume, de Puy-l'Evêque, aîné de veuve ; 1891, 42, Pouzargues Jean Clément, de Sérignac, élève ecclésiastique ; 1891, 44, Gypoulou J.-B.-A., de Vire, voué à l'enseignement.

Canton de St-Géry. — 1891, 20, Galou Jean, de Cours, soutien de famille ; 1891, 27, Flaujac Jean-Frédéric, de Crégols, soutien de famille ; 1891, 26, Vallénier Félix, de St-Cirq-Lapopie, soutien de famille; 1891, 39, Bonnet Jean-Pierre, de St-Cirq-Lapopie, aîné de 7 enfants ; 1891, 41, Fournié Frédéric-Elie, de St-Cirq-Lapopie, frère au service ; 1891, 9, Rigal Louis, de Vers, frère au service.

Arrondissement de Figeac

Canton de Bretenoux. — 1891, 84, Brandes Pierre-Simon, de Cahus, aîné de veuve ; 1891, 13, Puech Alexandre, de Comiac, aîné de 7 enfants ; 1891, 15, Montheil Cyprien, de Comiac, soutien de famille ; 1891, 51, Village Pierre, de Comiac, frère au service ; 1891, 86, Alayrandes Cyprien, de Comiac, aîné de 7 enfants; 1891, 23, Vernéjoul, Antoine-Charles-Adr., de Cornac, petit fils unique de septua. ; 1891, 59, Bori Jean-Louis-Martin, de Cornac, aîné de 7 enfants ; 1891, 94, Bennet Jean, de Cornac, aîné de 7 enfants ; 1891, 45, Lagrange Louis, de Gagnac, aîné de veuve ; 1891, 53, Mespoulhé, Henri-Louis, de Gagnac, unique de veuve ; 1891, 64, Chamagirand Jean-Joseph de Lamativie, aîné de veuve ; 1891, 5, Paillès Henri, de Prudhomat, aîné de 7 enfants ; 1891, 18, Village Joseph, de Prudhomat, soutien de famille ; 1891, 43, Lasfargues Armand, de Prudhomat, soutien de famille ; 1891, 4, Rebierre Jean-Pierre, de Puybrun, soutien de famille ; 1891, 31, Causse Marcel, de Tauriac, frère au service ; 1891, 12, Reyssent Jean-Denis, de Teyssieu, aîné de veuve; 1891, 74, Larribe Jean, de Teyssieu, frère au service.

Canton de Cajarc. — 1890, 50, Tulle, Fréd.-Archippe, de Marcilhac, élève ecclésiastique ; 1891, 2, Calmettes J., de Cajarc, aîné de 7 enfants ; 1891, 3, Bouquié Etienne, de Cajarc, frère au service ; 1891, 22, Fages Joseph, de Cajarc, soutien de famille ; 1891, 42, Marcouly Pierre-Prudent, de Cajarc, unique de veuve ; 1891, 46, Pélissié Paul-Louis, de Frontenac, élève ecclésiastique ; 1891, 48, Gasc Anthelme, de Gréalou, aîné de 7 enfants ; 1891, 6, Bessat, Baptiste, aîné d'un père aveugle ; 1891, 24, Boudet E.-J.-B.-C.-J., de Montbrun, dispensé : Article 50 ; 1891, 55, Calmettes Calixte-Pierre, de Puyjourdes, dispensé : Article 50 ; 1891, 47, Couderc Jean-And. dit Mouysset, de St-Jean-de-L. soutien de famille ; 1891, 52. Lafon Faustin-Célestin, de St-Sulpice, frère au service.

(*A suivre*).

VOYAGE EN AUVERGNE

Depuis quelques années déjà, nos excursionnistes délaissent les voyages hors de France pour fréquenter les beaux sites de notre pays, aujourd'hui en vogue et recherchés même des étrangers.

Septembre et Octobre sont les meilleurs mois pour explorer les montagnes ; les fortes chaleurs sont passées et le touriste sent le besoin de mettre à profit les quelques beaux jours qui lui sont encore donnés avant l'hiver.

Quoi de plus agréable qu'une excursion en Auvergne ? Les Monts Dores suffiraient seuls à la rendre attrayante.

Les touristes peuvent facilement d'ailleurs combiner les excursions en Auvergae avec un voyage dans le Limousin ; ils trouvent en effet, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets à prix très réduits, d'une durée de validité de 30 jours, et comprenant l'itinéraire ci-après :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

Des billets d'aller et retour de 1re et de 2e classe sont délivrés également, soit au commencement du voyage peur aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau de la Compagnie d'Orléans situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience de mardi, le tribunal correctionnel a prononcé 8 condamnations pour délits de chasse. Les peines variaient de 16 à 50 fr. d'amende.

Il a en outre condamné les nommés Laur Jean, âgé de 28 ans, propriétaire à Cras, et Roudergues Jean, âgé de 19 ans, domestique à Cahors, chacun à 5 fr. d'amende pour contravention à la police des gares.

Vient ensuite une série de pêcheurs qui ne se sont pas conformés aux règlements sur la matière. Le tribunal prononce des condamnations variant de 5 à 15 fr. d'amende.

Le tribunal condamne ensuite :

A 6 jours de prison, pour vol de bois au préjudice du nommé Florenty, de Marminiac, la femme Marie Miane, née Florenty, âgé de 37 ans, ménagère au même lieu.

Cournille Pauline, âgée de 34 ans, de Fontanes, pour vol de raisins dans la vigne du sieur Bafalie, de Ventaillac, à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende (loi Béranger).

Marie Dutil, âgée de 43 ans ; ménagère à Montcuq, à 6 jours de prison. On sait, que cette femme avait volé des pommes à M. Vilas, pharmacien à Montcuq.

Soulié Marie, âgée de 57 ans, ménagère à Maxou, à 15 jours de prison, pour vol de farines. Cette ménagère trouvait bon pour faire son pain de se servir de la farine des autres propriétaires qui cuisaient le pain au même four qu'elle.

2 mois de prison, pour voies de fait, à Benjamin Teysseyre, âgé de 36 ans, de Vidaillac.

La femme Bouscary, âgée de 59 ans, ménagère à Cours, accusée de mutilation de plants de vigne a été relaxée.

GOURDON

Il est probable que la fête du centenaire de la proclamation de la première République, en 1892, sera célébrée dignement à Gourdon. En effet, notre conseil municipal a fixé à ce jour-là l'inauguration de la plaque commémorative qui doit être placée sur la maison où naquit le conventionnel Cavaignac.

Cette cérémonie patriotique rehaussera certainement l'éclat de la fête.

D'autre part, le feu d'artifice du 14 juillet n'ayant pu être tiré, ce jour-là, à cause du mauvais temps, a été réservé pour la fête du 22 septembre.

Si, à ces deux articles importants du programme de la fête, l'on ajoute quelques intermèdes tels que : un concert qui serait donné par notre fanfare, sur les allées de la République, dans la journée, et une retraite aux flambeaux qui aurait lieu après le feu d'artifice, notre fête ne laissera rien à désirer et sera certainement aussi brillante que celle de la Fête natiouale du 14 juillet dernier. Car, connaissant le patriotisme de nos concitoyens, nous sommes persuadés que tous se feront un plaisir et même un devoir de pavoiser et d'illuminer leurs maisons à cette occasion. Si, aux décorations et aux illuminations des particuliers, l'on ajoute celles des édifices publics, et les effets féériques que produira la lumière électrique, combinée avec les illuminations vénitiennes, nous pouvons prévoir, d'ores et déjà, que notre ville aura un aspect des plus pittoresques et des plus curieux à voir, si le temps nous favorise un peu.

Labastide Murat

La foire de Labastide a été presque insignifiante. Bien peu de transactions se sont faites au foirail des bœufs, quoiqu'il y eût un bel approvisionnement. La baisse s'accentue de plus en plus.

Même chose au foirail des porcs.

Le blé se vendait 13 fr. et 13.50.

L'avoine 5.50 et 6 fr.

La volaille n'était pas très recherchée. Le gibier n'était pas cher non plus.

Un beau lièvre ; 4 fr. 50.

Un perdreau ; 1 fr. 25.

Une caille; 0 fr. 75.

Lamothe-Cassel

La Société centrale du travail professionnel dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 38, vient de décerner à M. Auguste Soulié, instituteur à Puycalvel, une des médailles que cette Société attribue chaque année aux instituteurs ou professeurs qui rendent les meilleurs services à l'enseignement professionnel dans ses diverses branches.

La Société a voulu récompenser M. Soulié de la part qu'il a mise à la diffusion des bonnes méthodes de culture et de ses travaux de botanique pratique.

INSTITUTION VALETTE

(MAISON HENRI IV) — **A CAHORS**

A partir du 1er octobre prochain, l'Etablissement recevra des élèves internes et externes qui suivront les cours du Lycée. Le Directeur surveillera lui-même les études et fera, plusieurs fois par semaine, des conférences littéraires et scientifiques.

Tous renseignements seront donnés, sans retard, aux personnes qui les demanderont.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE du 22 Septembre 1892

A l'occasion de la Fête Nationale du 22 septembre 1892, la Compagnie d'Orléans a décidé que les Billets aller et retour à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2, délivrés du Mardi 20 au Dimanche 25 septembre, ces deux jours inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 26 septembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête Nationale du 22 septembre, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Haute-Vienne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le Mardi 20 septembre à 6 h. 30 soir.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 27 septembre à 2 h. soir.

Prix des places, aller et retour :

(Timbre-quittance de 0,10 c. non compris.)

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, La Mothe-Fénélon, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 45 fr.; 3e classe, 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, St-Perdoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 36 fr.; 3e classe, 25 fr.

De Coussac-Bonneval, Beynac, Bussière-G., Saillat-Chassenon, Aixe-et-Vienne, Eymoutiers, St-Priest-Taurion et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2e classe, 30 fr.; 3e classe, 20 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 19 septembre à 6 h. du soir.

BULLETIN FINANCIER

du 14 septembre 1892

Le courant de baisse qui s'était manifesté hier a continué à se faire sentir au début. Bientôt cependant, après les premiers cours côtés en nouvelle réaction, le marché a été vigoureusement relevé.

Le 3 0/0 est à 100.65.

Les fonds étrangers sont assez mouvementés, mais la tendance est bonne.

L'Extérieure cote 64 5/16. L'Italien monte à 92.40 pour clôturer à 92.37.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit varient un peu. Le Foncier vaut 1122, la Banque de Paris 663, le Lyonnais 803 et la Société Générale 486.

Nos grands chemins sont fermes.

Aux cours actuels, les châlets de commodité et les obligations de la Cie Nationale d'Electricité sont de bonnes valeurs à mettre en portefeuille.

En Banque, c'est toujours la même faiblesse provenant surtout du manque d'affaires.

ÉTUDES

de Me Camille SAUTET avoué, successeur de Me LÉON TALOU, place du Palais de Justice, à Cahors

et de Me GUILHEM notaire, à Lalbenque

VENTE

SUR

LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE Me GUILHEM, NOTAIRE A LALBENQUE

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

EN UN SEUL LOT

DU MOULIN DE PASCALAT

et ses dépendances

Situés sur la commune de Montdoumerc canton de Lalbenque (Lot).

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE NEUF OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de relevée.

LES FRAIS DE POURSUITES SERONT PAYABLES DANS LA QUINZAINE EN DIMINUTION DU PRIX.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix août mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Et aux requête, poursuite et diligence de Pierre Marty, meunier et Marie Hébrard, mariés, demeurant ensemble à Pascalat, commune de Montdoumerc, le mari agissant tant en son nom personnel que pour l'autorisation maritale, ayant Me Camille Sautet pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, demeurant à Cahors, place du Palais de Justice.

En présence de dame Jeanne Marty, sans profession, épouse du sieur Bertrand Bergon, domiciliés ensemble à Toulouse, ayant Me Espéret pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé le **dimanche neuf octobre** mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de relevée, en l'étude et par le ministère de Me Guilhem, notaire à Lalbenque, à la vente sur publications judiciaires, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Des biens à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

1° Un Moulin se composant d'une bâtisse formant le numéro 166, section C, du cadastre de la commune de Montdoumerc. Cette bâtisse comprend une pièce au rez-de-chaussée, où se trouvent deux paires de meules, au-dessous de cette pièce sont les moteurs.

Au premier étage se trouvent des pièces pour l'habitation et au dessus le galetas.

2° Une Grange et Étable formant le numéro 920 de la dite section C, du dit cadastre.

Plus des loges à cochon et poulailler s'il y en a.

3° Un petit jardin formant le numéro 165 de la dite section C, d'une superficie d'environ un are douze centiares.

4° Un Pré d'une superficie d'environ trente ares vingt-six centiares, formant le numéro 210 de la dite section C.

5° Une pâture d'une superficie d'environ deux ares trente-huit centiares, numéro 164 de la même section.

6° Un autre Jardin d'une superficie d'environ deux ares trente-deux centiares, formant le numéro 807 de la dite section C.

7° Et une Terre labourable appelée Lissandre, d'une superficie d'environ un hectare quatre-vingt-dix-sept ares quarante centiares, faisant partie du numéro 808 de la dite section C.

Dans la vente sont aussi compris tous les immeubles par destination attachés audit moulin, à l'exception du cheval et de la charrette, comme aussi le réservoir, le canal qui y conduit l'eau, les rigoles d'écoulement et tous les francs bords qui pourraient dépendre de ces objets.

Tous les biens immeubles ci dessus désignés, seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de six mille francs ci ..... **6,000** fr.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,

C. SAUTET.

Enregistré à Cahors le Septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, Fo Cse . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1° Me Guilhem, notaire à Lalbenque, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

2° Me Sautet, avoué poursuivant la vente.

3° Me Espéret, avoué co-licitant.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

SUCRAGE DES VENDANGES

SUCRE cristallisé de Canne,
— — de betterave,
— massé (dit sucre de maïs), en pains,
— — — concassé,
par sacs de 50 kilos.
RAISINS de Corinthe.
(Expédition minimum : **Un wagon au moins).**
Vente exclusive au Commerce de gros.
Demander prix par lettres ou télégrammes à :
FREDON, Courrier — Limoges.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — **M. AUDOUARD** engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

COMPAGNIE LIEBIG

VERITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

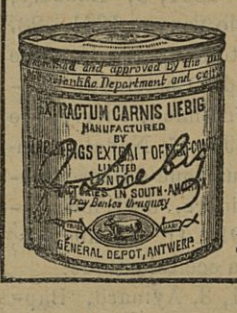

Indispensable dans toute *bonne cuisine* pour préparer à tout instant de bons *potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.*

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature **LIEBIG** *en encre bleue sur l'étiquette de chaque pot.*

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE

Seule récompensée à l'Exposition Universelle

CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS

et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1er ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

Sucrage des Vendanges

MM. J. CANGARDEL et Fils, ont l'honneur d'informer les propriétaires et vignerons, qu'ils trouveront, comme les années précédentes, dans leurs entrepôts situés à Cahors, rue de la Liberté, **Sucres cristallisés et raffinés,** avec le bénéfice des droits réduits.

On trouvera, en outre, sucre de maïs et raisins secs nouveaux, le tout de premier choix.

NOTA. — Les prix des raisins secs sortant hors de la ville, sont diminués de 10 francs par 100 kilos.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble

de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à **M. BASTIDE,** qui en est propriétaire ou à **M. PÉRIÉ,** géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

A LOUER

Joli jardin avec petite maison

Faubourg Cabessut

S'adresser à M. MOUSSET, ancien notaire, ou à M. LACOSSE, avoué.

A VENDRE

Magasin de Librairie

à Royan-les-Bains

S'adresser pour traiter au Directeur du Journal de Royan, 106, rue Gambetta, à Royan-les-Bains, (Charente-Inférieure).

LE **COURRIER** DES **MODES**

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale pr Mme le Dr BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : **2f 50.** *Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois :* **5f.** *Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs :* IMANS & Cie, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

En vente au bureau du Journal.

CADASTRE DU LOT

Très complète, indiquant **TOUS LES CHEMINS DE FER** en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les libraires.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de **1** fr. **50** et **2** fr. **50** avec l'indication. Se **défier** des **contrefaçons. — Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.